

Mise en place du réseau Natura 2000 dans l'environnement marin

Fotios Papoulias
Commission européenne, DG Environment

Réunion mixte des CCR sur les ZPM côtières
Edimbourg, 5-6 mars 2008



Politique de conservation marine dans le contexte de la politique UE en matière de biodiversité

Politique de biodiversité

Stratégie thématique pour la protection et la conservation de l'environnement marin

Protection de la nature: Natura 2000



• Déclaration du Conseil (Göteborg): Engagement à protéger et à restaurer les habitats et les systèmes naturels et à mettre fin à la perte de biodiversité avant 2010



Natura 2000, c'est quoi?

- Le réseau écologique de zones protégées à l'échelle de l'UE mis en place dans le cadre de la Directive Habitats
- Composé de:
 - Zones spéciales de conservation (ZSC) dans le cadre de la Directive Habitats pour 200+ types d'habitats & 700+ espèces de plantes et d'animaux
 - Zones de protection spéciales (ZPS) dans le cadre de la Directive Oiseaux pour 194 espèces d'oiseaux vulnérables et d'espèces d'oiseaux migrateurs (en particulier les terrains marécageux)
- Principal instrument de l'UE pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité afin de respecter les engagements mondiaux de la Convention sur la biodiversité (CDB)
- Présente une approche/norme commune en matière d'action de conservation pour tous les états membres



Natura 2000, c'est quoi?

- Objectif clé de restaurer ou de maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces dont la conservation préoccupe l'UE
- Proposer un mécanisme commun de protection des zones de grande importance en matière de biodiversité en ce qui concerne les habitats et les espèces classés
- Un instrument solide pour l'intégration des exigences en matière de biodiversité aux autres domaines de la politique UE (ex.: pêche, agriculture, développement régional etc.)
- Englobe les réserves naturelles, les parcs nationaux, les zones privées etc.
- Les activités humaines ne sont pas automatiquement exclues – l'accent est mis sur la garantie qu'elles soient durables et compatibles avec l'objectif de conservation
- Total: 25.000 sites, ~20 % de 25 territoires de l'UE
- en grande partie réalisée sur terre mais doit être élargie à l'environnement marin, en particulier côtier



Comment les sites Natura 2000 sont-ils sélectionnés?

- La procédure de désignation des sites est exclusivement basée sur des critères scientifiques.
- Pour les ZPS - utilisation de critères ornithologiques
 - Les états membres désignent les "territoires les mieux adaptés"
- pour les ZSC - critères donnés dans la Directive
 - Les états membres proposent des listes nationales de sites d'importance communautaire
 - La Commission et les états membres acceptent la liste communautaire
 - Les états membres désignent ensuite les zones ZSC
- pas de différence légale entre les milieux terrestres et marins par rapport à la mise en oeuvre de la directive Oiseaux et Habitats.
- Les futurs défis en matière de gestion ne peuvent pas être une source d'inaction.



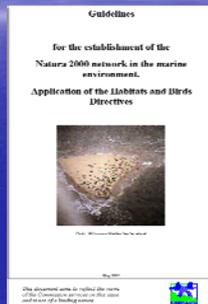
Zone d'application du réseau de Natura 2000 en milieu marin

- Obligation d'appliquer la législation relative à la nature non seulement dans les eaux territoriales, mais aussi dans les eaux où sont exercés les droits souverains
- Reconnaissance par un état côtier qu'une zone économique exclusive (ZEE) donne non seulement des droits mais également des obligations. Si les droits sont exercés sur des ressources naturelles (vivantes et non vivantes), il existe des obligations d'appliquer la législation nationale et communautaire concernée. Même raisonnement pour le plateau continental
- La CJE a confirmé l'application de Natura 2000 au milieu marin côtier
- Le réseau Natura 2000 doit être élargi au sein de la zone où sont exercés les droits d'exploitation des ressources naturelles: eaux intérieures, mer territoriale, ZEE et plateau continental
- La plupart des pays de l'UE ont signé la CNUDM (EU15 + Pologne et Lituanie dans la mer Baltique, Chypre, Malte et la Slovénie en Méditerranée)



Défis en matière de mise en place du réseau de Natura 2000 en milieu marin

- Application des directives en matière de conservation de la nature en milieu marin plus difficile que prévu.
- Les raisons incluent: besoin de clarté légale, manque de connaissances scientifiques, coûts élevés de réalisation d'études et de recherches dans les zones marines côtières...
- La Commission a préparé un **document informatif** sur la mise en oeuvre des directives Oiseaux et Habitats en milieu marin - un document des services de la Commission (incl. DG ENV + FISH) - préparé avec le soutien d'un groupe d'experts en milieu marin



Éléments clés des recommandations de la Commission sur NATURA 2000 en milieu marin

- Offrir une vue d'ensemble du contexte légal et politique
- Lister les **types d'habitats et les espèces, incluant des définitions** (développe une interprétation commune en vue de la sélection des types d'habitats en milieu marin)
- Souligne les procédures en matière d'**identification de site, d'évaluation et de logique de sélection de site** pour les ZPS (Directive Oiseaux) et les ZSC (Directive Habitats)
- Offre des recommandations sur les aspects relatifs à la **gestion des sites marins de Natura 2000**, incluant les questions associées à la pêche

 **Situation actuelle**

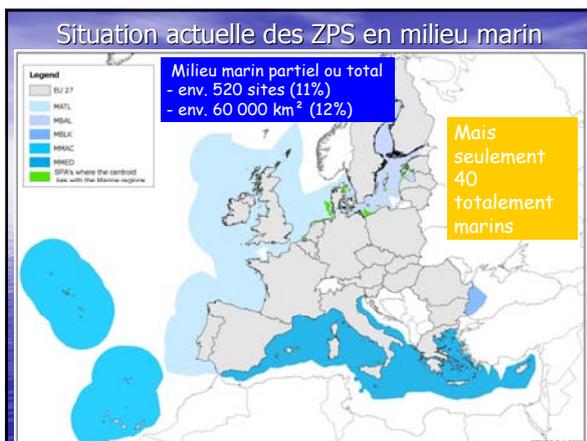
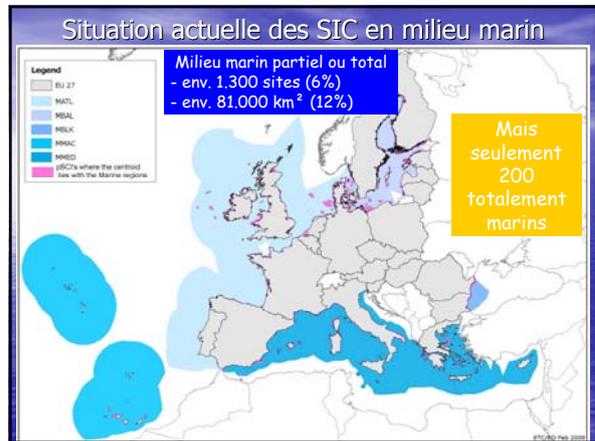
Un certain nombre de sites ont été désignés en milieu marin, mais la plupart d'entre eux sont concentrés dans des zones littorales

- Plus de 1500 sites qui ont une composante marine se concentrent dans les premiers 12 miles
- Moins de 20 sites dans les eaux côtières (Allemagne, Suède, Irlande, ...)

L'écart côtier
90% des mers et océans de l'UE n'ont pas de sites protégés, Natura 2000 ne couvre qu'un petit % du milieu marin (côtier)

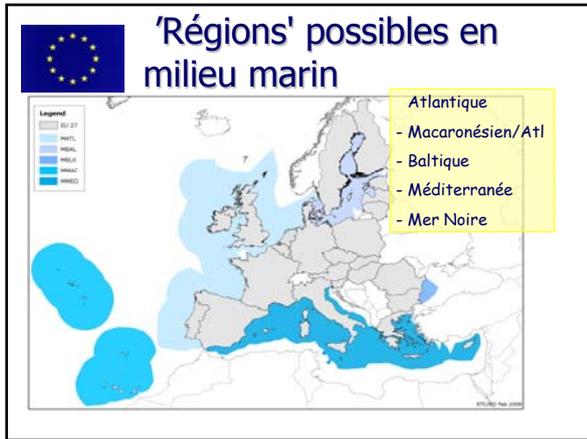


UE27
10,5 millions km², dont
- 41% milieu terrestre
- 59% milieu marin



 **Prochaines étapes**

- La Commission a demandé aux états membres d'accélérer la **procédure d'identification des sites côtiers** (Seule l'Allemagne a largement accompli ses propositions Natura 2000 pour le milieu marin)
- Soumission avant 2008 de propositions substantielles
- Séminaire sur la biogéographie marine
 - évaluation au niveau régional de la mer (Atlantique, Baltique, Méditerranée, mer Noire)
 - inclure la révision des réserves émises dans les listes communautaires
- Etudes plus détaillées en vue de propositions supplémentaires après 2008 pour combler les écarts



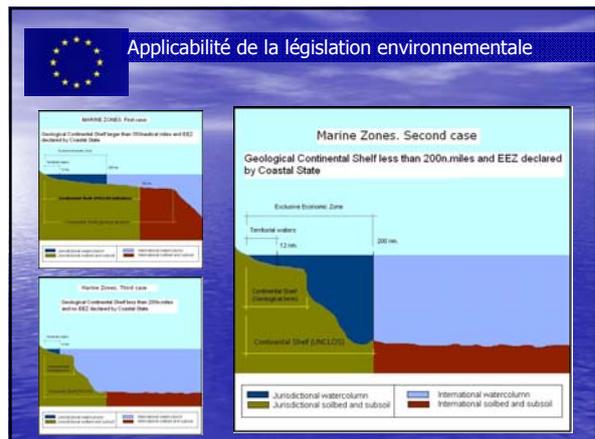
Prochaines étapes

- Besoin de désignations synchronisées et cohérentes
- Ces sites sont en danger jusqu'à ce qu'ils reçoivent une protection adaptée, mais cela ne peut être apporté qu'au niveau communautaire
- Besoin d'une étude précoce des mesures de gestion, inclant la gestion de la pêche, afin de garantir une mise en oeuvre opportune.

Merci !

http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/marine/index_en.htm

fotos.papoulias@ec.europa.eu





NATURA 2000 DANS LE CONTEXTE DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX EN MATIERE DE BIODIVERSITE

- Déclaration du conseil EUR (*Göteborg 2001*) - Engagement à protéger et à restaurer les habitats et les systèmes naturels et à mettre fin à la perte de biodiversité avant 2010.
- Sommet mondial sur le développement durable (*Johannesburg 2002*) - engagement à mettre en place un système représentatif au niveau mondial de zones marines et côtières protégées avant 2012.
- Convention sur la biodiversité : (CBD) - COP7 (*Kuala Lumpur 2004*) décision de mettre en place avant 2012 et de maintenir un réseau de zones marines et côtières protégées qui soient gérées de manière efficace, basées sur l'écologie, cohérentes avec la législation internationale et basées sur des informations scientifiques.
- Réunion ministérielle commune des commissions de Helsinki et OSPAR (juin *2003*) - terminer avant 2010 un réseau commun de zones marines protégées bien gérées qui, avec le réseau Natura 2000, soient écologiquement cohérentes.
- Communication & Plan d'action de l'UE en matière de biodiversité (*mai 2006*) – besoin d'accélérer les efforts en vue de finaliser le réseau Natura 2000